



# **Informations municipales N° 276**

## **RÉUNION DU MARDI 18 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 18 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Challet, légalement convoqué le 14 janvier 2022 en session ordinaire, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 14/01/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 14/01/2022.

**Présents** : Mmes : DENIEAULT Hélène, LELOURDY Marie-Thérèse, FERMIN Isabelle, et MM : LE NINAN Christophe, QUERUEL Frédéric, TACHAT Dimitri.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

- M DORDOIGNE Baptiste à Mme DENIEAULT Hélène
- Mme LEGAZ Jennifer à M LE NINAN Christophe

**Absents** :

- LEGRAND Julien

**A été nommé secrétaire** : Mme FERMIN Isabelle

oooooooooooo

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14/12/2021 :**

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

- **Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget (Délibération N° 2022-01)**

En l'absence de l'adoption du budget 2022, le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hormis les dépenses afférentes au remboursement des annuités de la dette venant à échéance) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits ouverts au remboursement de la dette).

Le montant des dépenses d'investissement budgétisé sur année 2021 étant de 184 443,77 € (hors chapitre 16), le montant autorisé pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget 2022, au chapitre 21 est donc de 184 443,77 x 0,25 soit 46 110,94 €.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 46 110,94 €.

- **Demandes de subventions pour l'aménagement de sécurité du carrefour RD148 et RD135 (Délibération N° 2022-02)**

Madame le Maire présente l'estimation financière proposée par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, suite au projet de la rétrocession de la rue Gauvaine, pour l'aménagement de sécurité du carrefour entre la RD148 et RD135 s'élevant à 133 450 € HT et propose de faire une demande de FDI et une demande de fonds de concours selon le plan de financement suivant :

FDI (30 % de 100 000 €)	30 000,00 €
Autofinancement	51 725,00 €
FDC (50 % du reste à charge)	51 725,00 €
Total	133 450,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions au titre du FDI et du fonds de concours selon le plan de financement proposé ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **SYNELVA :**

SYNELVA va commencer le déploiement des compteurs communicants à compter du mois d'octobre 2022 sur la commune de Challet.

La pose d'un compteur communicant s'appuie sur une obligation législative et par conséquent toute délibération ou arrêté visant à en interdire l'installation ne saurait être justifié.

La pose des compteurs sera réalisée sur rendez-vous par les techniciens de SYNELVA habilités et formés et par deux entreprises partenaires que sont SOLUTIONS 30 et SCOPELEC. L'intervention et la coupure associée dureront en moyenne trente minutes.

- **Distributeur de pain :**

Le distributeur a été installé début janvier à côté du parking se trouvant derrière la salle communale. Le fournisseur est le boulanger de Bailleau-l'Evêque. Les premiers retours sont positifs !

- **Rappel déjections canines :**

Suite à de nombreuses réclamations, un petit mot rappelant le manque de civisme de certains propriétaires de chiens a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

- **SIRPEC :**

Une forte hausse de la participation est annoncée pour 2022, toutefois à la demande de certains représentants des communes membres, il a été proposé au Président de limiter cette charge en faisant une demande de prêt étant donné que les taux d'emprunt sont particulièrement bas actuellement.

- **Vœux 2022 :**

Comme annoncé dernièrement, la traditionnelle cérémonie des vœux ne pouvant avoir lieu, des cartes seront très prochainement distribuées dans toutes les boîtes aux lettres avec le bulletin annuel.

Fin de séance : 20h05

Le Maire  
Hélène DENIEAULT

